Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260320-DEL_2026_24-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 20 mars 2026**
Convoquée le 16 mars 2026

Délibération n° 2026 – 24 - Election du Maire

Le 20 mars 2026, à 11h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Michel VILLAC, le plus âgé des membres du Conseil Municipal dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *LEDAGUENEL Thierry, MAZE Didier, VALLERY-MASSON Corinne, BALLAN Christophe, DAVID Céline, VILLAC Michel, , CLAVEL Frédéric, MAIGNANT Géraldine, DE NERCY Clément, CAUCHOIS Emmanuel, BACHELOT Emilie, MEHEUT Bertrand*

Absents représentés : *PERSECHINO Jacqueline (a donné pouvoir à Didier MAZE) ; GAULARD Frédérique (a donné pouvoir à Corinne VALLERY MASSON) ; PECH Ingrid (a donné pouvoir à Thierry LEDAGUENEL)*
Absents :

Secrétaire de séance : Didier MAZE

Sous la présidence de Monsieur Michel VILLAC, le plus âgé des membres du Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7,

Considérant l'objet de la séance qui est l'élection du Maire,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, il en ressort que Monsieur LEDAGUENEL Thierry est candidat à la fonction de Maire de la Commune.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12

La majorité absolue est fixée à 7 voix.

Monsieur LEDAGUENEL Thierry a obtenu 12 voix

Monsieur LEDAGUENEL Thierry est proclamé Maire et immédiatement installé.

Le Conseil Municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

- **PROCLAME Monsieur LEDAGUENEL Thierry Maire de la Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer et le déclare installé,**
- **AUTORISE** Le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 20 mars 2026

MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER (Côtes-d'Armor)

LEDAGUENEL Thierry
Maire

Le secrétaire de séance

Didier MAZE